



rupture conventionnelle suite à contrat de profess.

Par **rosario**, le **11/12/2010** à **08:53**

j'ai travaillé dans une association depuis 2005

En septembre 2009 en vue de passer un depts tennis mon employeur m'a proposé un contrat de professionnalisation. Ce contrat prévoyait le paiement de tous mes frais, la formation étant à 300 kms de mon lieu de travail. Ce contrat se terminait le 6 juillet 2010

J'ai travaillé en septembre 2010 et octobre 2010 et ils m'ont fait savoir que je devais démissionner ou sinon ils me proposaient une rupture conventionnelle.

a ce jour ils me doivent un solde de formation de 2000 euros, mes salaires de septembre et octobre, je n'ai pas de certificat de travail, ni feuille pôle emploi, ni solde de tout compte étant donné que je ne suis pas d'accord sur la rupture conventionnelle q'ils me proposent à 403 euros .

Que dois-je faire ?

Par **P.M.**, le **11/12/2010** à **10:57**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous continuez à travailler mais vous pourriez envoyer une lettre recommandée avec AR de mise en demeure avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Il n'y a pas de raison qu'il y ait un solde de tout compte puisque, apparemment, le contrat n'est pas rompu...